COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc Canebiers et environs"

JEUDI 13 OCTOBRE 2016 à 18 heures, Ecole de Voile

Etaient présents :

Monsieur le Maire
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,
Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier n°4,
Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°4,
Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier n°5,
MM. HAUTEFEUILLE et PERRAULT, conseillers municipaux délégués,
Mmes HAMMEL et GUERIN, conseillères municipales
M. RUIZ, directeur général des services,
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,
M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,
Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,
Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de SAINT-TROPEZ,
Adjudant LECOUROUR, représentant la Gendarmerie.

M. CHAMPSAUR, coprésident du quartier n°5,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

M. MATTEI, coprésident du quartier n°4,
Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4.
Mme SIRI, adjointe,
M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 17e session des Comités de Quartiers.

Sans la présentation du document power point, traditionnellement projeté, les élus ont décidé d'orienter ces réunions vers un débat libre et laissent donc la parole aux administrés.

CHIENS DANGEREUX

Les riverains du quartier de Valfère tiennent à faire part de leur exaspération et inquiétude concernant le comportement de deux chiens dangereux qui terrorisent le quartier à la suite de plusieurs attaques et morsures.

Malgré des dépôts de plaintes, un article de presse, une pétition et l'information auprès de Monsieur le Maire, la situation reste critique.

M. RUIZ *informe que la Ville a entamé une procédure à l'encontre du propriétaire des chiens. La mise en demeure a été transmise mardi 11 octobre. Il tient à rassurer les intéressés, la procédure sera poursuivie jusqu'à son terme.*

L'Adjudant LECOUROUR *intervient à son tour. Deux procédures sont actuellement en cours auprès des services de Gendarmerie :*

- *un premier animal a été soustrait à son propriétaire pour être confié, en observation, à un vétérinaire qui établira un diagnostic. La même procédure sera appliquée au second animal.*
- *le propriétaire a été convoqué par deux fois et entendu.*

Monsieur le Maire *est très sensible à ce problème.*

Des précisions sont demandées dans l'hypothèse où un administré viendrait à porter des coups ou tuer l'animal en se défendant.

L'Adjudant LECOUROUR *informe les participants que dans un cas de légitime défense, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.*

SECTEUR des SALINS

Végétation débordante

Sur la portion de voie située face à la « Treille Muscate », un important travail de taille a été réalisé pour permettre le passage des piétons. Toutefois, la hauteur des branches reste encore trop basse pour les personnes de grande taille et pour les véhicules hauts qui abîment leur carrosserie. Certains d'entre eux doivent se déporter sur la voie de circulation.

Mme PASCAL *rappelle que la hauteur de taille règlementaire est de 4 mètres. Une relance sera adressée au propriétaire afin qu'une nouvelle intervention soit réalisée de façon urgente.*

Enrochement

Il est demandé l'enrochement du ruisseau longeant l'hôtel SEZZ. Cet aménagement permettrait d'élargir la voie de circulation.

M. HAUTEFEUILLE *rappelle qu'une partie seulement d'enrochement a été réalisée au printemps, pour des raisons budgétaires. L'année prochaine, une deuxième intervention sera prévue.*

Parking des Salins

Le ruisseau se trouvant à droite en direction du parking de la Moutte est ensablé au ¾ et envahi par de la végétation sauvage. En cas d'intempéries, le risque d'inondation est certain.

M. RUIZ *rappelle que si la zone concernée fait partie du secteur déterminé par l'arrêté BIOTOPE, il ne sera pas possible d'intervenir. Seule la Préfecture pourra autoriser une action.*

Des précisions seront donc demandées pour identifier la propriété du ruisseau et des dispositions seront prises en fonction.

Blocs de pierre

Il avait déjà été signalé la présence de blocs de pierre le long de certaines voies du secteur. Ces rochers se trouvent cachés sous les herbes folles et constituent un danger certain, notamment pour les deux roues.

Monsieur le Maire *reconnaît que ce sujet a déjà été évoqué et que le nécessaire devait être fait.*

M. GIRAUD *tient à signaler que les ruisseaux sont curés très régulièrement.*

AVENUE PAUL SIGNAC

Un figuier de barbarie est planté depuis des années au croisement de cette voie avec le chemin des Graniers. Devant l'envahissement de ce plant, il est demandé sa taille.

Une intervention sera programmée dans les meilleurs délais.

NOUVEAUX LOGEMENTS AVENUE FOCH

En bordure de cette voie, à l'aplomb de l'ancien bâtiment de l'Hôpital, réhabilité pour accueillir des logements, une grille vient d'être installée. Il est regretté le fait qu'un trottoir n'ait pas été prévu à l'occasion des travaux, au droit de ce bâtiment. Cet aménagement aurait permis aux piétons de circuler en toute sécurité, dans le prolongement du trottoir existant quelques mètres plus haut.

Monsieur le Maire *a été également surpris de constater qu'il n'était pas prévu de trottoir à cet endroit qui comporte de plus un important dénivelé.*

Pour l'instant, l'existant est maintenu. Un nouvel aménagement est prévu à l'appui d'un plan déposé auprès des services municipaux, prévoyant un trottoir et l'harmonisation du mobilier urbain. De plus, de petites marches sont prévues permettant de descendre vers l'immeuble, à l'identique de ce qui existe déjà devant le nouveau bâtiment créé plus haut, en bordure de route.

VILLAS de la D.C.N.S.

Il avait été compris que dans le cadre de la vente des trois maisons appartenant à la Ville, situées en bordure de l'avenue Foch, un élargissement de la voie était prévu, notamment au niveau de l'étranglement existant, face au parking Romigi.

Monsieur le Maire *rappelle que rien n'a été vendu à ce jour. Dès le départ, lorsque les élus ont acheté les trois villas, il était prévu en effet de corriger ce rétrécissement. Quelle que soit l'issue du dossier, les travaux d'élargissement seront programmés à cet endroit là.*

M. RUIZ *insiste sur le fait que lorsque les maisons seront vendues, un budget sera dégagé pour la réalisation de ces travaux.*

PLANTATION PIQUANTE

Devant les boutiques du Byblos se trouve un bac à fleurs dans lequel un laurier et un figuier de barbarie poussent. La végétation est de plus en plus envahissante et les épines sont masquées par le laurier ce qui peut être dangereux.

Une visite sur place sera programmée et des dispositions seront prises.

DECHETERIE

Lorsque des administrés doivent se débarrasser de peinture ou autres, ils sont dirigés vers la déchèterie de Ramatuelle. Cette situation ne donne pas satisfaction, certaines personnes ne possédant pas de véhicule notamment.

Mme KINDERSTUTH *confirme qu'effectivement le site installé route des Salins, à proximité du stade, n'est pas une déchèterie mais une aire de stockage. Les administrés sont invités à contacter le service municipal de l'Environnement en pareille situation afin d'être renseignés sur les modalités de dépôts de certains produits ou encombrants.*

M. GIRAUD *rappelle à cette occasion qu'à de nombreuses reprises les administrés et professionnels s'étaient insurgés sur le prix appliqué pour les dépôts de végétaux. Ils sont à présent gratuits.*

Monsieur le Maire *précise que dorénavant les professionnels pourront également déposer les déchets verts sur l'aire de stockage de SAINT-TROPEZ. Il était en effet inadmissible que l'on doive se rendre à Ramatuelle. Cette procédure était d'ailleurs source à de très nombreux dépôts sauvages.*

OCCUPATION du TERRAIN ex-PIRONI

Les riverains de ce site déplorent les nuisances sonores générées par l'entreprise C.M.M.E. qui bénéficie d'une mise à disposition du terrain par la Ville. A plusieurs reprises, des plaintes ont été faites auprès de la Police Municipale qui est intervenue pour faire respecter les horaires figurant sur l'arrêté municipal.

Si ce site est présenté comme un lieu de dépôt, il fait toutefois l'objet de chantiers. De plus, des constructions sont en cours.

M. RUIZ *informe les participants qu'une nouvelle sensibilisation sera faite auprès du responsable de l'entreprise. Il rappelle toutefois que l'entreprise bénéficie d'un marché avec la Ville et qu'auparavant le site était occupé par un chantier naval.*

Monsieur le Maire *reconnaît que l'entreprise C.M.M.E. a énormément travaillé pour la Ville compte-tenu de tout ce qui a été fait. A l'avenir, il y aura moins de nuisances. Les élus sont sensibles aux remarques formulées. Des aménagements doivent être pris en compte au niveau des horaires.*

DRONES

A plusieurs reprises, durant la période estivale, des drones ont survolé le village et donc des propriétés privées. Des précisions sont demandées sur la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire *informe les participants qu'un arrêté municipal interdisant le survol de la Commune a été pris. Les infractions doivent être signalées en temps réel à la Gendarmerie, seule compétente en la matière.*

L'Adjudant LECOUROUR *reconnaît que la difficulté réside à retrouver le propriétaire. Une fois identifié et contrôlé, une procédure est lancée. Des agents spécialisés suivent ces dossiers et peuvent saisir les appareils. Il est impératif de signaler les survols en temps réel.*

VITESSE SECTEUR du COLLEGE

Une nouvelle fois, la vitesse excessive des automobilistes et conducteurs de deux roues est déplorée, notamment dans le secteur du collège. Cette zone ne comporte aucun ralentisseur ou dispositif permettant de ralentir les contrevenants. La sécurité des enfants doit prévaloir. Il est proposé l'installation d'un radar.

M. GIRAUD *rappelle que la création de ralentisseurs donne toujours lieu à des avis très partagés. Il y a en effet autant de personnes satisfaites que de plaignantes. Actuellement, les élus ne souhaitent plus installer de ralentisseurs sur le territoire communal.*

Monsieur le Maire *relève le même problème de vitesse excessive sur d'autres voies communales comme la route de Sainte-Anne. Cette voie ne bénéficie pas de trottoir et sa dangerosité s'en trouve augmentée.*

Il est une nouvelle fois proposé aux élus de se rapprocher des maires de La Môle et La Garde-Freinet qui ont opté pour l'installation de feux rouges pédagogiques, très efficaces. Il serait intéressant de faire un test sur la commune, notamment devant le collège.

M. GIRAUD *reconnaît que ce dispositif devrait être essayé. En revanche, sur la route des Plages, il n'est pas possible d'en mettre en place, la voie de circulation relevant de la seule compétence du Conseil Départemental.*

ENVIRONNEMENT MONTEE du MOULIN BLANC

Des containers sont installés dans cette montée. Si le site reste pratique pour les administrés, ces abords restent mal entretenus.

Mme KINDERSTUTH *rappelle que l'entretien du site est prévu trois fois par semaine.*

M. GIRAUD *insiste une nouvelle fois sur le fait qu'il est important de signaler les débordements en temps réel. En la matière, il faut contacter le service municipal de l'Environnement qui fera le nécessaire auprès de l'entreprise prestataire.*

CHEMIN des BANIERS

Des précisions sont demandées concernant la tranchée qui a été créée il y a plusieurs mois le long de ce chemin.

Monsieur le Maire *précise que ce dispositif a été réalisé par le propriétaire afin d'éviter le stationnement des véhicules sur son terrain.*

CHEMINS de la MOUTTE et des SALINS

Lors de la dernière réunion organisée par l'Association de Protection des Sites, le projet général d'aménagement des chemins de la Moutte et des Salins a été évoqué. Des informations sont demandées concernant le devenir de ce dossier.

Monsieur le Maire *avait cru comprendre, à cette occasion, que ce projet concernerait un partenariat public / privé. Compte-tenu des contraintes budgétaires actuellement imposées par l'Etat, priorité a été donnée à la rénovation de la route des Salins.*

NUISANCES SONORES ROUTE des SALINS

Durant la période estivale plus particulièrement, il est relevé d'importantes nuisances sonores générées par des courses de voitures puissantes. Sur la route de la Moutte, il n'y a pas de panneaux de limitation de vitesse et encore moins de ralentisseurs. Des contrôles réguliers sont demandés.

L'Adjudant LECOUROUR *informe les participants que des opérations de contrôle sont réalisées par la brigade motorisée de Gassin, à différentes fréquences. Certaines opérations se déroulent le jour, d'autres de nuit, notamment les contrôles d'alcoolémie.*

M. GIRAUD *rappelle qu'un riverain peut contacter la Gendarmerie lorsqu'il constate les faits.*

L'Adjudant LECOUROUR *confirme que du moment qu'un comportement à risque est signalé, une intervention est déclenchée et un dispositif mis en place. Le problème signalé se retrouve malheureusement sur l'ensemble des voies de la commune, notamment l'été.*

Monsieur le Maire *rappelle que le Code de la Route doit être respecté par l'ensemble des conducteurs, y compris les entreprises. Un problème d'effectif ne permet pas de laisser en poste des agents. La Police Municipale doit intervenir non seulement en Ville mais dans les écarts et assumer des missions très différentes.*

Il faut trouver un juste équilibre en fonction des évolutions sociétales. Il faut noter toutefois une baisse de la délinquance traditionnelle (atteinte aux biens et aux personnes) en raison d'une présence accrue de la sécurité.

La mise en place d'un radar est proposée sur cette voie très fréquentée.

Monsieur le Maire *rappelle que ce dispositif doit être décidé par l'Etat et non par la Ville. Les élus pensent que l'installation de caméras verbalisatrices doit être étudiée.*

CHEMIN de la MOUTTE

Les poteaux installés sur cette voie sont dans un état lamentable, les fils pendent jusque dans le ruisseau.

M. RUIZ *précise que ces poteaux appartiennent à des privés. Des mises en demeure ont été faites il y a deux ans. De plus, France Telecom ne veut pas renforcer ses lignes dans ce secteur car, à terme, un projet d'enfouissement est prévu.*

SAINT-TROPEZ CLASSIC

Dimanche 23 octobre se déroulera la course « Saint-Tropez Classic ». A cette occasion, des restrictions de stationnement et de circulations seront mises en place.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

Les Présidentes des Quartiers,

Andrée ANSELMI et Claudie REBUFFEL